

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 15
Qui ont pris part à la Délibération : 10
Date de la convocation : 03/03/2023

Date d'affichage : 13/03/2023

L'an deux mil vingt-trois et dix mars,
à 18 heures30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Mr PHILIPPE Alain, Maire.

Présents : MM PHILIPPE Alain, NICOLAS Sandrine, CHEVALIER Daniel,
PETIT Jérôme, CHAUSSIN Valentin, GAUTHERON Jean-Paul,
PALANCHON Julien, MERLE Marie, Samantha CRETET, Didier CHAUX

Absents ou excusés : FLAGEOLLET Laurent (pouvoir à Alain PHILIPPE),
MOSCA Audrey (pouvoir à Samantha CRETET), VION Régis (pouvoir à
Daniel CHEVALIER), Laurent LABILLE (pouvoir à Valentin CHAUSSIN),
David GANDREY (pouvoir à Marie MERLE)

Secrétaire de séance : Valentin CHAUSSIN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 03/02/2023 a été approuvé à l'unanimité.

1- Compte de gestion 2022 Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- Compte administratif 2022 Commune

Sous la présidence de Madame NICOLAS Sandrine, 1^{ère} Adjointe, chargée de la préparation des documents budgétaires le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi ;

Fonctionnement

Dépenses	416 746.78 €
Recettes	503 356.44 €
Résultat 2022	86 609.66 €
Résultat de 2021	194 715.58 €
Solde d'exécution	185 824.34 €

Investissement

Dépenses	154 393.34 €
Recettes	181 700.42 €
Résultat 2022	27 307.08 €
Résultat de 2021	- 104 061.20 €
Solde d'exécution	-76 754.12 €
Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	14 715 €
Solde des restes à réaliser	14 715 €
Résultat d'ensemble	- 62 039.12 €

Hors de la présence de Mr PHILIPPE, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

3- Compte de gestion 2022 Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- Compte administratif 2022 Assainissement

Sous la présidence de Madame NICOLAS Sandrine, 1^{ère} Adjointe, chargée de la préparation des documents budgétaires le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2022 qui s'établit ainsi ;

Fonctionnement

Dépenses	14 616.71 €
Recettes	26 144.79 €
Résultat 2022	11 528.08 €
Résultat de 2021	58 114.00 €
Solde d'exécution	69 642.08 €

Investissement

Dépenses	7210.75 €
Recettes	10 077€
Résultat 2022	2 866.25 €
Résultat de 2021	4336.25 €
Solde d'exécution	7 202.50 €
Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €
Résultat d'ensemble	7 202.50 €

Hors de la présence de Mr PHILIPPE, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2022.

5- Devis Sydesl

Le SYDESL a réalisé 3 devis pour la commune :

1- Enfouissement des lignes (BTS Poste Champ des Saules Route de Louhans)

Réseau Eclairage Public : 19 900 € TTC (reste à charge 4300 € TTC pour la commune)
Réseau Télécom : 24 600 € TTC (reste à charge 16 400 € TTC pour la commune)
Soit un reste à charge total pour la commune de 20 700 € TTC

2- Eclairage public Renouvellement Vétuste (affaire 256070)

Coût de l'opération : 13 088.03 €HT
Participation SYDESL 50%
Reste à charge pour la commune 6 544.02 €HT

3- Eclairage Public Renouvellement Vétuste (affaire 256071)

Coût de l'opération : 7 382.88 € HT
Participation SYDESL 70%
Reste à charge pour la commune 2 214.86 €HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ensemble des devis et autorise Mr le Maire à demander les subventions correspondantes.

6- Devis GUINOT TP : réseau assainissement

Conformément au schéma directeur de l'assainissement, des défauts doivent être repris sur la Route de Louhans (Priorité 3 dans le SDA)

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise GUINOT TP pour un montant de 9 700 € HT.

Ces travaux de reprises sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'assainissement collectif de notre commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise GUINOT TP.

7- Devis Laveuse sols

L'entretien des sols de la salle associative s'avère compliqué. Il est difficile d'avoir un résultat de nettoyage parfait en le faisant à la main comme actuellement. De plus le carrelage de la cuisine étant antidérapant les taches restent incrustées.

Mr le Maire a donc demandé un devis à l'entreprise TISSERAND pour l'achat d'une laveuse tous sols (brosses interchangeable). Cette machine est facilement transportable et pourra être utilisée dans tous les bâtiments communaux pour faire un nettoyage en profondeur (écoles, restaurant scolaire, salles communales)

Montant HT 2148.21 €

Après étude du devis, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de cette machine et autorise Mr le Maire à signer le devis

8- Délégation de la compétence des transports scolaires

Le Conseil régional propose à la commune de prolonger d'un an (15 août 2024) la délégation de compétence aux Autorités organisatrices de second rang (A02) de Saône et Loire pour le transport des élèves de maternelles et primaires.

Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de signer l'avenant à cette convention.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9- Tarifs des salles communales au 01/01/2024

Salle associative

	Tarif weekend	Tarif journée	Caution
Habitants de Lessard	250 € CC	125 € CC	500 €
Extérieurs + Associations extérieures	450 € CC	225 € CC	500 €
Associations de Lessard	150 € CC	75 € CC	0 €

Salle pour tous

	Tarif weekend	Tarif journée	Caution
Habitants de Lessard	150 € CC	80 € CC	200 €

Le Conseil Municipal accepte à 9 voix pour et 1 voix contre les nouveaux tarifs de la salle.

10- Tarifs coupe de bois La Varenne

Le conseil municipal décide du prix de la vente d'arbres au terrain communal « La Varenne » pour coupe :

- 8€ le stère

Le cubage sera réalisé par le Maire.

Questions diverses :

- *L'entrée de la lagune sera sécurisée avec la mise en place d'une nouvelle barrière*
- *Assainissement : la lagune sera bientôt saturée, un agrandissement sera nécessaire dans les années à venir. Des études seront prochainement demandées.*
- *Dépôt sauvage sur le parking Route de Louhans : une caméra sera installée et si les incivilités se reproduisent, des pierres seront installées pour empêcher l'accès.*

Fin de séance à 21H30

Site Internet de la commune : www.mairielessardenbresse.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/communelessardenbresse/>

**Le Maire,
Alain PHILIPPE**

